Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 34 (1954)

Heft: 10

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT OU MOIS

Le « rendez-vous » d'octobre. — Lors du débat sur les pouvoirs spéciaux, M. Mendès-France, en préconisant une confrontation périodique du niveau des salaires et de celui de la production, avait déclaré qu'il serait sans doute possible de majorer, en octobre, la prime non hiérarchisée, attribuée pour la première fois aux salaires les plus bas en février dernier par le gouvernement Laniel-Faure. Cette promesse a été tenue. Faisant preuve d'autorité et évitant ainsi de longues discussions avec les intéressés, le gouvernement a décidé brusquement de porter l'indemnité spéciale de 15 à 21 fr. 50, de sorte que la rémunération minimum a été élevée à 121 fr. 50 l'heure pour la région parisienne. Le salaire mensuel minimum dans la région parisienne ressort ainsi, pour 200 heures de travail, à 24.300 francs contre 23.000 francs auparavant.

SITUATION ÉCONOMIQUE

Les progrès de l'économie. - En prenant cette décision, le gouvernement a cru pouvoir faire état des progrès réalisés par la production industrielle depuis six mois. Selon M. Edgar Faure, la production industrielle a été, pendant le second trimestre 1954, supérieure de 8,5 % à celle de l'année dernière. Dans le commerce, le chiffre d'affaires a progressé de 7 % du printemps 1953 au printemps 1954. Depuis le ler octobre 1953, la masse salariale a augmenté de 7 % sans provoquer une hausse des prix. Les exportations ont augmenté et la balance commerciale s'est améliorée.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Pour les trois premiers trimestres de l'année en cours, les importations totales de la France se sont élevées à 1.150,6 milliards de francs et les exportations à 1.097,5 milliards, en progression respective de 44,3 et de 75,8 milliards sur la période correspondante de 1953. Quant au déficit de la balance commerciale, il a fléchi d'une année à l'autre, pour les neuf premiers mois, de 84,5 à 53,1 milliards.

Pour ce qui concerne les échanges avec les seuls pays étrangers, les importations, atteignant 839,8 milliards, ont marqué, pour la période janvier-septembre 1954, un léger accroissement de 11,4 milliards, alors que les exportations, s'élevant à 701,7 milliards, progressaient de 52,3 milliards. Ainsi, le solde débiteur du commerce avec l'étranger s'est amenuisé de 179 à 138, I milliards de francs. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que cette amélioration de la balance commerciale est due, pour une large part, à des mesures plus ou moins artificielles, telles que l'aide accordée par l'État à l'exportation et le maintien des restrictions à l'importation.

Marché financier. - A la Bourse des valeurs, la hausse qui se poursuivait depuis plusieurs mois a été suivie récemment d'une certaine réaction provoquée par des dégagements qui ont affecté en premier lieu les titres français à revenu variable. Néanmoins, le marché financier a conservé une grande activité témoignant de la renaissance de l'épargne mobilière. Ce mouvement a été favorisé par la déthésaurisation de l'or qui commençait à se manifester en permettant de transformer un emploi stérile en investissements productifs.

Les émissions. — Les émissions publiques des valeurs mobilières se sont élevées, au cours du premier semestre 1954, au montant de 194 milliards de francs contre seulement

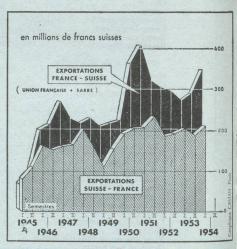
109,4 milliards pendant le semestre correspondant de 1953, soit une augmentation de 77 %. Les émissions d'obligations, en particulier, ont pris un grand développement atteignant 162 milliards contre 78,4 milliards. Par contre, les augmentations de capital n'ont progressé que faiblement, s'élevant à 32 milliards contre 31 milliards. Pour permettre aux sociétés de recourir plus largement au marché financier, le gouvernement vient de rendre une complète liberté aux augmentations de capital par la suppression de l'autorisation administrative qui subsistait pour toute émission d'actions dépassant 100 millions. En revanche, les émissions d'obligations restent soumises à l'autorisation préalable du ministère des finances.

Emorunt de la sidérurgie. - Profitant de cette situation favorable du marché financier, la sidérurgie française vient d'émettre, par l'intermédiaire du « Groupement de l'Industrie Sidérurgique » (G. I. S.), un emprunt 6 % de 18,5 milliards de francs qui revêt exactement les mêmes caractéristiques que l'emprunt de 8 milliards qu'il avait émis il y a un an. L'amortissement aura lieu en vingt ans au prix

minimum de 105 %. Il est prévu une bonification supplémentaire en intérêt et en capital variable en fonction de l'augmentation des prix et de la production de l'acier en France. Le produit de l'émission sera répartientre 26 sociétés métallurgiques afin de mettre à leur disposition des ressources destinées au financement de travaux d'équipement figurant au second programme quadriennal de la sidérurgie.

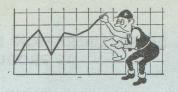
EMPRUNTS

GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS Chiffre du mois précédent Chiffre de l'année précédente Dernier chiffre 15 sept. 15 sept. 2.660 86,75 14 oct. 14 oct. 3.630 10 sept. août juillet août août septembre août 184 septembre 134.9 septembre juillet août 142.6 août 141,7 141.0 13,2 40,2 juin juillet août septembre 121 septembre 189 août 120 septembre septembre 121 août

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

COMMERCE

Résultats de septembre. - En septembre 1954, les EXTÉRIEUR importations se sont élevées à 475,4 millions de francs contre 426,3 en août et 424,8 en septembre 1953. Les exportations ont atteint 489 millions contre 371,9 en août et 367,6 en septembre de l'année passée. Il en résulte pour le mois de septembre dernier un solde actif de 14 millions de francs en regard d'un solde passif de 54,4 millions en août et un solde actif de 38,9 millions en septembre 1953.

Pour les trois premiers trimestres de cette année, le solde passif de la balance commerciale est de 273,7 millions de francs contre un solde actif de 77,3 millions de francs pour la première période de 1953. Au total les importations atteignent cette année 4.053 millions de francs (3.662,5 en 1953) et les exportations 3.779,3 millions de francs (3.739,8 en 1953).

FINANCES

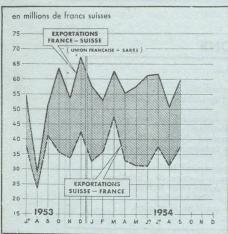
Capitaux de l'AVS. - Dans le troisième trimestre de INTÉRIEURES cette année, les placements des fonds de compensation de l'Assurance-vieillesse et survivants ont atteint au total 2.881,4 millions de francs en augmentation de 109 millions.

Les plus gros postes sont constitués par les placements

auprès de la Confédération (936,9 millions), les canton's (390,4 millions), les communes (338, I millions), les banques cantonales (328,9 millions) et les placements en lettres de gage (531,3 millions).

Du 5au 9 octobre eurent lieu à Vaduz des négociations préliminaires pour la conclusion d'un accord relatif à l'extension de l'AVS suisse à la Principauté du Liechtenstein. Les pourparlers reprendront





COURS ET INDICES SUISSES						
	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s	18 oct septembre 2° trim. 54 septembre septembre 2° trim. 54 août septembre	1.14 ³ / ₄ 368,4 128 215,1 172 115,1 1,9 17,2 191	17 sept. 17 sept. août fer trim. 54 août août jer trim. 54 juillet juillet août août	1.13 ¹ / ₂ 378,4 125 214 171,7	19 oct. septembre 2° trim.	162

et vraisemblablement aboutiront à Berne avant la fin de l'année.

Expositions d'agriculture. - A Lucerne s'est tenue FOIRES l'Exposition nationale suisse d'agriculture, d'économie forestière et de jardinage. Cette manifestation a remporté un grand succès, le nombre des visiteurs ayant dépassé I million.

Quelques jours plus tard s'est ouverte à Saint-Gall l'Exposition d'agriculture et d'économie laitière de la Suisse orientale (OLMA). Comme il fallait s'y attendre, cette manifestation a souffert de la concurrence de la précédente et le nombre des visiteurs a été inférieur à celui de l'an passé.

Barrage de Rheinau. - Dans sa dernière session, le INITIATIVE Conseil des États a renoncé à son idée d'opposer un contre- POPULAIRE projet à l'initiative populaire demandant le retrait de la concession pour la construction du barrage de Rheinau.

En conséquence, le Conseil fédéral a fixé au 5 décembre prochain la votation sur cette initiative dont le rejet est recommandé par le Conseil fédéral et les Chambres.

Mauvaise récolte de blé. - Les pluies de cet été ont AGRICULTURE causé de gros dégâts dans les régions où la moisson n'avait pu être rentrée. Sur une grande partie du plateau, dans les préalpes et les vallées alpestres, les céréales sont restées sur pied durant toutes les intempéries d'août, de sorte que les épis ont commencé à germer. Quant au blé non germé, il n'a séché que lentement et de façon insuffisante. Vu cette situation, le Conseil fédéral a demandé au Parlement, par un message du 24 septembre 1954, de lui donner les moyens de faciliter l'utilisation du blé germé qui ne peut pas être pris en charge comme blé panifiable par la Confédération. Ce blé sera utilisé pour l'alimentation du bétail.

Extension des cultures. - En vertu de la loi fédérale sur l'agriculture, le Conseil fédéral a établi un nouveau programme qui tend à augmenter de 10.000 hectares la surface labourée, de façon à ce qu'elle atteigne un total de 280.000 hectares en deux ans. On attend de cette extension qu'elle permette de réduire la production fourragère et d'adapter ainsi la production de lait aux besoins du marché.

Décisions parlementaires. — Dans sa dernière session PARLEMENT le Conseil national a rejeté par 104 voix contre 48 l'initiative pour la protection des locataires, démontrant ainsi que la majorité des députés n'était pas disposée à soutenir une initiative visant à réintroduire une surveillance généralisée des prix et instituant un dirigisme permanent dans le secteur immobilier. En revanche, le Conseil national s'est prononcé en faveur du contre-projet du Conseil fédéral qui prévoit la continuation du régime actuel de contrôle jusqu'en 1960, tout en permettant d'adapter ce contrôle aux circonstances.

Les Chambres ont aussi définitivement repoussé l'initiative pour des économies, en adoptant un contre-projet du Conseil fédéral qui revêt la forme d'une nouvelle loi fédérale créant une centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale. Ce contre-projet a recueilli l'unanimité au Conseil des États (36 voix sans opposition) et au Conseil national (119 volx sans opposition). Il y a donc tout lieu de croire que le referendum ne sera pas demandé.